

RAPPORTEUR : Madame Michèle DUCLOY, Vice-Présidente

TITRE : Stratégie FISAC du Pays du Calais - Modification

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations en dates des 13 octobre et 22 décembre 2017, le Comité syndical a validé le dossier de candidature FISAC porté par le SYMPAC.

La décision d'octroi datée du 31 décembre 2018, délivrée par le Ministère de l'Economie et des Finances, a attribué au SyMPaC pour le financement d'une opération collective en milieu rural et sur son territoire (hors ville de Calais, déjà bénéficiaire) :

- une subvention de fonctionnement de 69 410 € ;
 - une subvention d'investissement de 160 702 €.
- calculées sur la base d'une dépense subventionnable respectivement de 356°186,00 € et de 1 499 652 €.

La subvention versée au titre du FISAC est liquidée en prenant en compte la réalisation de l'opération dans son ensemble, ce qui inclut les autres actions non financées par le FISAC précisées au programme d'actions.

Ce FISAC collectif s'inscrit dans une approche territoriale en lien avec les actions portées par les acteurs économiques du territoire (les EPCI, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Littoral Hauts de France, Proch'Emploi...).

La trame globale de ce dispositif s'articule donc autour du soutien et du développement du commerce de proximité et de l'artisanat local via 5 axes et un programme d'actions décliné de la manière suivante. Axe 1 : Rénover, aménager et moderniser pour préserver et accroître l'attractivité.

- Axe 2 : Dynamiser le tissu local.
- Axe 3 : Elaborer et mettre en œuvre des stratégies territoriales ciblées et accompagner les artisans/commerçants sur les problématiques liées au numérique.
- Axe 4 : Observer et communiquer
- Axe 5 : Piloter et évaluer le dispositif

Le programme d'actions détaillé est joint à la présente délibération.

Les principaux impacts du programme d'actions sont les suivants :

- Embellissement direct des zones et des commerces de centres ville.
- Accessibilité optimisée. (plans de de stationnement, zone de circulation douce).
- Modernisation et/ou diversification des activités des commerçants.
- Maintien et création d'emplois.
- Sauvegarde et diversification du dernier commerce de proximité.
- Augmentation de la fréquentation journalière et lors d'évènements ciblés.
- Nécessaire adaptation du commerce indépendant :

- aux nouvelles attentes des consommateurs •
- au commerce connecté (intégrer le numérique à l'offre commerciale)
- aux pratiques éco responsables
- Coopération plus importante entre les entreprises et les acteurs publics (élus, techniciens, chambres consulaires).

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- valider cette stratégie et le programme d'actions joint modifié ;
- autoriser le Président à signer toute pièce ou document afférents à la présente convention ;
- autoriser le Président à signer les conventions de reversement aux bénéficiaires de ce FISAC collectif, répertoriés dans la convention cadre.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 23 décembre 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 23 décembre 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS



COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2019

Le dix-huit décembre de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 10 décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Jacqueline DEWET, Présidente par intérim, puis de Monsieur Emmanuel AGIUS, Président.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Natacha BOUCHART, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Alain FAUQUET, Francis LECOCQ, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART, MM. Eric BUY, Bruno DEMILLY, Gilles COTTREZ, Ludovic LOQUET, Marc MEDINE, Daniel PIQUET, Pierre PREVOST, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mme Nicole HEUX (pouvoir Mme BOUAZZI), MM. Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Gérard GRENAT (pouvoir Mr MIGNONET) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Julien RENAULT (pouvoir Mr PIQUET) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mr Claude KIDAD (pouvoir Mr LOQUET) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient Absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).